

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE AU MUNICIPAL : IL FAUT DES ACCOMMODEMENTS ET DES RÉGLEMENTS PLUS ÉQUITABLES!

Québec, le 6 mars 2023 – À l’occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale demande aux instances municipales et gouvernementales de s’engager en faveur de la conciliation travail- famille, essentielle pour favoriser une présence accrue des femmes en politique. Il faut permettre aux femmes de poursuivre les activités de représentation, sans enfreindre le droit des élues mères de donner naissance. Dans un même ordre d’idées que le Collectif du 8 mars, le Réseau propose une révision des pratiques et de l’article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aidée de l’outil de développement qu’est l’analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) afin d’atténuer des inégalités existantes et ainsi de défendre les droits de toutes les élues municipales et femmes au Québec intéressées à se présenter en politique municipale.

Manque d’accommodements pour les élues municipales

Les municipalités doivent tenir compte de la conciliation travail-famille lors des rencontres, des réunions, mais aussi dans la répartition de la charge de travail et des activités. C’est une réflexion quotidienne, pour contrer un enjeu de taille encore aujourd’hui. Concilier au quotidien les activités, c’est une façon de penser, c’est une façon d’agir qui permet d’asseoir la volonté et l’implication politique des femmes. Tout doit être mis en place pour que cette conciliation soit fluide et que tous-tes les représentant.E.s de la municipalité puissent s’y reconnaître. Si certaines avancées sont saluées, certaines solutions accommodantes sont aussi rejetées, menant à des situations pénalisantes pour les femmes.

En guise d’exemple, tout en saluant le bel effort de la Ville de Québec qui a entrepris de modifier les heures de réunions et de la tenue du conseil de ville pour faciliter la conciliation travail-famille, d’un autre côté, on ne comprend pas que la même ville rejette l’avis de proposition d’une conseillère qui aimerait faire valoir ses droits d’avoir un congé parental tout en étant remplacé dans ses fonctions durant cette période. Suivis de prises de décisions contradictoires, les efforts faits sont fragilisés.

Une loi qui nuit à l’inclusion des femmes en politique municipale

Actuellement, l’article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ne permet pas aux élu.E.s de s’absenter plus de 18 semaines pour un congé parental. Les notions de pouvoirs électifs et non électifs pénalisent les élues qui devraient être en mesure de se faire remplacer. La loi ne semble rien prévoir à cet effet. En résumé cela veut dire que les élu.E.s de Québec n’ont pas de congé parental et pas de remplacement. Il faudrait que les règles prévues pour les élu.E.s puissent se rapprocher davantage de celles du Régime québécois d’assurance parentale. Pourquoi ne pas s’inspirer de la solution montréalaise où les élu.E.s sont appuyé.E.s et remplacé.E.s après l’arrivée d’un enfant. Ces remplaçant.E.s ne peuvent pas aller au conseil municipal ni voter, mais ils peuvent participer aux réunions de la municipalité avec les organismes communautaires, répondre aux questions des citoyens et participer à des activités publiques.

Cette atteinte au droit des femmes fait barrière et freine la participation des femmes et des plus jeunes qui veulent des enfants. On lance un mauvais message aux femmes qui souhaitent s’investir en politique. Pourtant des solutions sont proposées, dont celle d’avoir recours à des attaché.E.s politiques à temps partiel pour pouvoir permettre aux élues de souffler un peu et de profiter de leur congé. « Le rôle d’élue ne doit pas

être un frein pour certaines femmes qui se disent : je vais m'occuper de mes enfants et quand ils seront assez vieux, je pourrai regarder du côté de la politique », précise Manon Therrien, présidente du Réseau. « On perd souvent de bonnes candidates pour cette raison. Il faudrait regarder ce qui pourrait être mis de l'avant dans les municipalités pour aider les femmes à se présenter. Elles ont de très bonnes idées pour leurs municipalités, mais n'arrivent pas à se présenter, car elles font le choix d'éduquer leurs enfants. Elles font le choix qui est très louable de donner la priorité à leurs enfants. Il faut trouver un moyen de les aider pour qu'elles n'aient pas ce choix déchirant à faire ».

Réviser les manières de faire en s'inspirant de l'ADS+

Les règles actuelles ne facilitent pas la conciliation travail-famille, surtout pour les femmes qui veulent fonder une famille. Il est impératif que le milieu municipal s'adapte aux situations familiales des élues qui veulent exercer leur rôle de conseillère municipale. C'est une question de parité et d'équité qu'il faut régler si on veut attirer plus de femmes dans le monde politique.

Sur la scène municipale, les politiciens n'ont jusqu'à maintenant pas repensé certaines manières de faire, ni mesures ou règlements qui devraient être révisés afin de permettre davantage l'accès à des garderies, ou d'adapter la tenue de réunions et rencontres de travail qui se font souvent les soirs et les fins de semaine. Bénéficier d'un congé de paternité et de maternité au même niveau que les travailleurs et fonctionnaires serait déjà une avancée. Il faut travailler ensemble à favoriser une présence accrue de femmes en politique municipale. Ce manque d'accommodements pour les élues municipales démontre la nécessité d'une reconnaissance de cet état de situation qui pénalise les femmes. Pourquoi ne pas utiliser un outil qui a fait ses preuves sur le terrain : l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)? Ce type d'analyse contribue à atténuer les inégalités existantes envers les femmes et permettrait de défendre les droits de toutes les élues municipales et femmes au Québec intéressées à se présenter en politique municipale.

« C'est déjà difficile de recruter des femmes en politique municipale. Ce débat sur l'absence de congé parental pour les élu.E.s à Québec, nuit à l'image de la politique en elle-même. Il faut trouver une solution pour répondre aux besoins des citoyens malgré une absence temporaire liée à des obligations parentales », conclut Manon Therrien.

-30-

Source :

Lise Pilote, coordonnatrice
418-998-3952 - femmespolitique@gmail.com